
Ville de ROYAN

OBJET :

Séance du 21 Décembre 1964

**VENTE DE FAUTEUILS
DU PALAIS DES CONGRES**

64160
Le vingt et un Décembre mil neuf cent soixante quatre,
à dix huit heures, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert
MEYER, Maire, d'après convocations faites le 16 Décembre 1964

MAIRIE DE ROYAN
31 DEC 1964
COURRIER
No
Etai^{ent} présents MM. MEYER, MATRAS, BRENUSSEAU, ROCHEDEREUX, LANOUE,
MOUCHOT, POUGET, GUILLAUD, BISCAÏE, MONGRAND, FLAHAUT, FONTANILLE,
BERLAND, RELX, NARTEAU, HUIJARD, GACHET, GALLAND

Représentés : M. ETCHEBER par M. MATRAS

Les conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal
procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Les fauteuils de spectacle de la salle ovale du
Palais des congrès ne seront plus utilisés, les congressistes
préférant travailler autour de tables .

Ces fauteuils sont entreposés dans le sous-sol
du Palais des Congrès où ils risquent de s'abîmer et causent
une gêne pour l'exploitation normale de l'édifice.

La Ville a reçu différentes demandes de personnes
ou de collectivités désirant acquérir ces fauteuils au prix
de 35 francs l'unité .

Il semble que la Ville ait intérêt à se défaire
de ce matériel et il est proposé au Conseil Municipal d'auto-
riser la vente .

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'exposé du Rapporteur

DECIDE ,

- de procéder à la vente des fauteuils de spectacles du Palais

des Congrès sur la base de 35 francs l'unité .

- que la recette sera portée au budget communal 1964
" Recettes accidentelles " .

Fait et délibéré à Hoyan, les mêmes jour, mois et an
que dessus .

Ont signé au registre MM. les membres présents à la
séance .

Pour extrait conforme au registre,



VU

ROCHEFORT-s/-MER, le 30 DEC. 1964

Le Sous-Préfet,

Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,

[Handwritten signature]



[Handwritten signature]

... de la Ville et de la commune de Rochefort-sur-Mer, le 30 décembre 1964, en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 25 décembre 1964, relative à la fixation des tarifs de location des locaux communaux à usage de bureaux, magasins, etc., et de la vente des locaux communaux à usage de bureaux, magasins, etc., et de la vente des locaux communaux à usage de bureaux, magasins, etc.

LE CONSEIL MUNICIPAL

et l'adjoint du Maire

DEPOSE

- de procéder à la vente des locaux communaux à usage de bureaux, magasins, etc.